C'est ainsi que le dossier ne contient aucune description détaillée des activités projetées dans les différents secteurs où des aménagements sont prévus. Il s'agit essentiellement de l'espace Pont de Sully – Hôtel de Ville pour la rive droite et Musée d'Orsay – Pont de l'Alma pour la rive gauche. Les seuls éléments figurant dans le dossier sont des photos petit format de maquettes approximatives inchangées depuis le dossier de présentation de l'avant-projet datant du printemps 2010. Il n'y a aucun plan d'implantation en dehors de la volée de gradins prévue à la hauteur du musée d'Orsay ni aucune précision concernant les barges destinées à agrandir artificiellement les berges trop étroites : leur nombre, leur taille, leur emplacement et la localisation des activités envisagées. Ces précisions auraient permis d'apprécier la nature et l'importance des nuisances sonores et visuelles qu'un projet de cette importance ne peut manquer d'entraîner.

Etant donné l'importance du projet, il aurait été souhaitable que les avis émis par les organes publics concernés par celui-ci figurent au dossier afin de mieux éclairer le jugement de la population consultée. Et comme cela n'a pas été fait, nous demandons que ces avis soient rendus publics dès que possible.

On peut constater par ce qui précède que la consultation des Parisiens et des Franciliens usagers des voies express sur berges est faussée par les lacunes dont souffre ce dossier. Quelle valeur peut être attribuée à une consultation effectuée dans de telles conditions ?

Devant une pareille situation, nous ne pouvons que dénoncer le caractère inacceptable de cette enquête publique. Il n'est pas concevable qu'un projet de cette importance, aux conséquences majeures pour ce site emblématique classé par l'UNESCO au Patrimoine mondial de l'Humanité, et par voie de conséquence pour la vie des Parisiens soit conduit avec autant de flou et d'imprécisions.

Nous avons d'ailleurs noté que vous avez personnellement soulevé dans l'Avis figurant en introduction au dossier d'enquête publique un certain nombre d'interrogations qui rejoignent les problèmes que nous venons de développer.

Nous vous prions donc instamment d'intervenir afin que des réponses claires et précises soient apportées dans ce dossier avant toute décision définitive et tout début d'exécution.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet de Région, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le collectif : Défense du site de Notre dame et de ses environs

SOS PARIS Saxe Breteuil

Comité d'aménagement du 7° arrondissement de Paris

Fédération Patrimoine Environnement

Jacques CATZ Président